

ACTION URGENTE

DOCUMENT PUBLIC

AFR 54/065/2005 – ÉFAI

Informations complémentaires sur l'AU 27/05 (AFR 54/016/2005 du 2 février 2005) et sa mise à jour (AFR 54/028/2005 du 8 mars 2005)

Avertissement : Amnesty International défend des individus sans prendre position ni sur leurs idées ni sur les organisations auxquelles ils pourraient adhérer.

ARRESTATIONS ARBITRAIRES / CRAINTES POUR LA SÉCURITÉ / TORTURE

SOUDAN **Abdallah Musa Abdallah (h), secrétaire général du Congrès beja dans l'État de la Mer rouge**
Mahmoud Osman Ibrahim (h), secrétaire général du Congrès beja à Kassala, 45 ans
Hashem Ali Dura (h)
Abdel Rahim Ali Buri (h)
Aderob Bakkash, étudiant, 22 ans
Khalifa Omar Ohajj, étudiant, 23 ans
Ali Hussein Ali (h), travailleur indépendant, 40 ans
Mohamed Samra (h), travailleur indépendant, 40 ans
Hussein Adam (h), 35 ans

Londres, le 6 juillet 2005

Les neuf hommes dont le nom figure ci-dessus ont été libérés. On sait maintenant que Mahmoud Osman Ibrahim a été remis en liberté en avril et les huit autres le 30 juin, après près de six mois de détention sans inculpation ni jugement. Le 30 juin, le président a promis de relâcher tous les prisonniers politiques et a levé l'état d'urgence, sauf dans le Darfour et l'est du Soudan.

Ces hommes et un très grand nombre d'autres avaient été arrêtés à la suite de manifestations organisées fin janvier dans la capitale de l'État de la Mer rouge, Port Soudan, située à l'est du pays. Les manifestants étaient essentiellement des membres de l'ethnie beja, qui revendiquaient l'égalité des chances et un partage équitable du pouvoir et des ressources entre leur groupe et les autorités dans la région.

Les mouvements du 26 janvier étaient pacifiques. Les manifestants ont soumis une liste de revendications au gouverneur de l'État de la Mer rouge, auquel ils ont donné soixante-douze heures pour répondre. Cependant, le 29 janvier, les forces de sécurité auraient tiré à balles réelles pour disperser un mouvement de protestation qui aurait dégénéré en émeute. Ils ont ensuite attaqué des maisons situées en dehors du parcours des manifestations et auraient jeté des grenades, blessant des résidents, notamment des enfants. Au moins 20 personnes ont été tuées.

La plupart des personnes arrêtées ont été relâchées par la suite, mais ces hommes avaient été maintenus en détention avec huit autres membres de l'ethnie beja, qui ont été libérés le 30 juin. Il s'agit de Mohamed Al Amin Mohamed Tahir, Mohamed Habib Mohamed Tahir, Dirar Mohamed Dirar, Omer Bamkar, Mohamed Musa Issa, Onour Seedy, Hashim Odis et Taj Al SIRR Badri.

**Aucune action complémentaire n'est requise de la part des membres du Réseau Actions urgentes.
Un grand merci à tous ceux qui ont envoyé des appels.**

*La version originale a été publiée par Amnesty International,
Secrétariat international, 1 Easton Street, Londres WC1X 0DW, Royaume-Uni.
La version française a été traduite et diffusée par Les Éditions Francophones d'Amnesty International - ÉFAI -
Vous pouvez consulter le site Internet des ÉFAI à l'adresse suivante : <http://www.efai.org>*